

Procès-verbal du conseil d'école du 09 novembre 2021.

Année scolaire : 2021 - 2022

Trimestre concerné : 1^{er} trimestre

Date : 09 novembre 2021.

Lieu de réunion : école de Naillat.

Présidente de la séance : Madame Pinaud.

Membres du conseil d'école :

Monsieur TARDY, maire

Madame FRAPPAT, adjointe au maire

Madame DENOUEIX Mandana, adjointe au maire

Madame BONINGUE, DDEN

Mesdames DUMIGNARD Marina, JOYEUX Carine, AURICOMBE Amélie, représentantes des parents d'élèves.

Mesdames LECLAIR, PINAUD, Mr RIVIERE ; enseignants.

Excusés :

Madame l'inspectrice de la circonscription de Guéret 1.

Madame LARCHER, conseillère municipale

Madame PAPON Marina, représentantes des parents d'élèves.

1 : Election des parents d'élèves.

Le vote a eu lieu le vendredi 08 octobre 2021.

Élus : Titulaires :

Madame DUMIGNARD Marina

Mme PAPON Marina

Madame JOYEUX Carine

Suppléants :

Madame AURICOMBE Amélie

Madame TENZA Florence

Madame BEAUVAIS Céline

| | |
|--------------------------------------|----|
| Nombre d'électeurs inscrits : | 82 |
| Nombre de votants : | 57 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 4 |
| Suffrages exprimés : | 53 |
| Soit 69.51% (en 2020 70,89%) | |

2 : Effectifs 2021/2022.

| | |
|--|-----------|
| - Madame Pinaud : 1 TPS 5 PS, 5 MS, 5 GS | 16 élèves |
| - Monsieur Rivière : 5 CP 7 CE1, 8 CE2 | 20 élèves |
| - Madame Leclair : 11 CM1, 10 CM2 | 21 élèves |
| Au total : | 57 élèves |

Equipe Enseignante :

TPS/PS/MS/GS : Madame Pinaud

Madame MOREAU Sarah assure la décharge de direction occasionnellement les jeudis

CP/CE1/CE2 : Monsieur Rivière.

CM1/CM2 : Madame Leclair.

ATSEM :

Madame Barret Nathalie

3 : Prévision des effectifs 2022/2023.

Etat civil des enfants nés en 2019 et 2020 sur les communes de Naillat et Colondannes.

- nés en 2019 : 5 enfants dont une déjà inscrite (3 enfants dans la commune de Naillat et 2 dans la commune de Colondannes).
- nés en 2020 : 7 enfants (5 enfants dans la commune de Naillat et 2 dans la commune de Colondannes)

4 : Evaluations nationales CP CE1.

Les objectifs des différentes opérations d'évaluation des élèves :

- « **début de CP** » : des repères permettant aux enseignants de disposer d'un panorama à l'entrée en CP. Il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, les acquis qui permettront d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année.
En début de CP, les évaluations en français portent sur la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale**. En mathématiques, les élèves sont évalués sur **l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix** (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et en **géométrie**.
- « **début de CE1** » : les évaluations en français portent sur la **maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit**. En mathématiques, les évaluations portent sur la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques**.
- « **Point d'étape CP** » : **Un second temps d'évaluation à mi-parcours** doit se tenir entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins (dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération).

L'organisation des Passations :

- Ces évaluations de début CP se composent de **cinq séquences** de 8 à 12 minutes chacune : **trois en français et deux en mathématiques**. Chaque élève recevra un seul livret. Pour la passation de chaque séquence, le professeur prend appui sur un protocole spécifique qui lui est fourni dans un guide.
- Ces évaluations de début de CE1 se composent de **cinq séquences** : **trois en français** (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de

deux fois une minute) et **deux séquences en mathématiques** de 15 minutes. Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

Le calendrier :

- Passation des épreuves CP et CE1 **du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021**, point étape CP **du lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022**.
- Dès le début des passations, le professeur saisit les réponses des élèves par l'intermédiaire de **l'application nationale dédiée**. Il reçoit en retour le profil de chaque élève et le profil de sa classe. Il n'est pas nécessaire de procéder à une correction préalable. **Les données transmises sont anonymisées**. Retour des résultats aux écoles et bilan aux familles. **Les parents sont informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt de cette évaluation afin d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève**. Afin d'en améliorer la lisibilité et son appropriation, une nouvelle version de la fiche pour les parents est proposée cette année. Elle est centrée sur les questionnements et les préoccupations des parents et articule l'information autour de trois volets : les questions des parents, la compréhension et la vision de l'ensemble du processus d'évaluation, la compréhension des objectifs de l'évaluation Repères. La fiche de restitution des résultats de l'élève a également été modifiée. Les compétences ont été regroupées par familles et les résultats sont présentés sous la forme d'un radar décrivant le profil de l'élève.

5: Projet d'école 2021/2024.

- ✓ En cours d'écriture

6 : Projets pour l'année.

- Projet Etamines Lecteurs (OCCE 23) :

Les classes de maternelles et CP-CE1-CE2 vont participer à ce concours. Des livres créés par des classes de toute la France vont être lus par les élèves et critiqués : un compte-rendu sera produit dans chaque classe.

- Ecole et Cinéma :

Cinéma «L'Eden » de la Souterraine : 3 séances pour tous les élèves.

Le transport (Europe voyages) est pris en charge par la mairie.

Les entrées sont financées par la coopérative (2.50€ / élève).

- « *Porco Rosso* », le lundi 15 novembre 2021, film à 9h30 pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3.
- « *Alice comédies* », le lundi 22 novembre 2021 film à 9h45, pour les élèves de maternelle.
- « *L'étrange Noël de Mr Jack* », le lundi 29 novembre 2021, film à 10h pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3.

Point d'information / Mesures sanitaires actualisées (source FNCF – Education Nationale – Passeurs d'Images) :

Le cinéma peut accueillir tous les publics scolaires ou périscolaires avec leurs accompagnateurs sans demander de passe sanitaire si la séance est dédiée à ces publics.

Dans la mesure où le passe sanitaire n'est pas exigé pour ces séances, **le port du masque reste obligatoire à partir de 6 ans.**

Le cinéma doit toujours limiter, autant que possible, les brassages entre les groupes. **Aussi, le planning a été prévu pour permettre d'arriver à des horaires échelonnés et, le cas échéant, pour permettre d'espacer les groupes d'écoles différentes dans une même salle** (une ou deux rangées entre établissements différents par exemple)

Si la situation sanitaire évolue, la coordination veillera à modifier le planning pour assurer la sécurité maximale des élèves et des enseignants engagés sur ce projet.

- Permis internet :

La gendarmerie va être contactée pour préparer la passation du permis internet pour les élèves de CM1-CM2. Ce travail est fait tous les 2 ans afin que chaque élève de chaque niveau du cycle obtienne ce permis.

- Noël :

Un goûter sera offert par la municipalité, ainsi qu'un cadeau pour chaque classe le **vendredi 17 décembre au matin**, avec visite du père Noël.

Le repas de Noël aura lieu le **jeudi 16 décembre**. Inscription au préalable en mairie pour les enfants ne mangeant pas à la cantine habituellement.

Toutes ces actions se dérouleront dans le respect du protocole sanitaire prévu à cette date.

- Spectacle des 3 chardons.

Le spectacle de Jean-Pierre IDATTE, *L'arbre roux*, aura lieu le jeudi 27 janvier 2022 à 15h30. Il sera financé pour l'ensemble des élèves de l'école par la coopérative scolaire (450€).

Réservation de la salle des fêtes auprès de la municipalité. Questionnement autour du 'noir' dans la salle : installation de bâches aux fenêtres ?

- Bibliothèque municipale

Cette année, en raison des conditions sanitaires, les élèves de l'école ne se rendent pas à la bibliothèque municipale tous les lundis matin. Chaque classe a à sa disposition deux corbeilles de livres. Le système de prêt se fait au sein de la classe. Pour pouvoir en emprunter un autre, il faut avoir rapporté le premier. Tout livre détérioré ou perdu sera facturé.

Avant de pouvoir les réemprunter, tous les livres rapportés sont mis en quarantaine jusqu'à la semaine d'après.

- EVOLIS

Demande d'intervention d'EVOLIS, en partenariat avec le CPIE, sur le thème « Prévention et réduction des déchets à la source » pour la classe de CM1 CM2.

- Projet 'Jardin'

L'ensembles des élèves de l'école participeraient à ce projet qui sera inscrit dans le projet d'école. Demande faite auprès de la municipalité pour savoir si un morceau de terrain de l'aire de jeux peut être utilisé à cet effet.

Madame DENOUEIX nous informe que la municipalité a élaboré un projet jardin partagé, l'école va s'y associer pour apporter un volet pédagogique.

- Rivières sauvages

Les élèves de CM1 CM2 se sont rendus le jeudi 07 octobre toute la journée au hameau la Vedrenne, à Saint-Pardoux-Morterolles dans le cadre du projet « Sortie nature : les rivières sauvages de la Creuse ».

Il s'agissait d'une sortie nature gratuite proposée à la journée sur la rivière Le Pic (Cascades d'Augerolles) sur un site naturel exceptionnel et très préservé.

L'animation, conforme aux programmes d'enseignement de l'école, a été réalisée par un agent du Conseil départemental de la Creuse.

Remerciement à la municipalité pour la prise en charge du transport (Europe voyages).

- Projet 'Concert solidaire'.

En partenariat avec la MGEN et organisé par la Confédération Musicale de France (CMF) au profit du Secours Populaire (l'enfance en France et dans le monde). De plus amples renseignements vous seront donnés ultérieurement.

Ce projet sera mis en œuvre en fonction des conditions sanitaires.

7 : Liaison Ecole-Collège.

Le premier conseil école-collège de cette année scolaire est prévu le lundi 22 novembre 2021.

Toutefois, une action a déjà été reconduite :

- Prix Passerelle(s) : avec Mme Lepot, professeure documentaliste du collège de secteur.

La classe de CM1-CM2 va travailler en collaboration avec quelques élèves de classe de 6e volontaires sur une sélection de 4 ouvrages de littérature. Toute la classe de cycle 3 lira les œuvres et participera à des échanges avec les 6e par le biais d'internet (blog).

8 : PPMS / sécurité incendie / Règlement intérieur

1) PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

Les procédures d'accès et le fonctionnement des écoles sont aménagés pour respecter les préconisations du protocole sanitaire, le niveau de sécurisation des élèves et des personnels doit être maintenu. La crise sanitaire actuelle ne doit pas faire oublier l'ensemble des risques et menaces auxquels peuvent être confrontés les acteurs et bâtiments du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La poursuite de la réalisation des Plans particuliers de mise en sûreté et des exercices liés doit rester une priorité. Les événements récents démontrent cette nécessité. Tous les exercices auxquels sont soumis les écoles doivent être réalisés cette année scolaire, notamment ceux portant sur les plans particuliers de mise en sûreté:

- l'exercice « attentat-intrusion »;
- l'exercice « risques majeurs ».

Les exercices doivent être adaptés pour respecter les préconisations du protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires. La hiérarchisation des risques encourus est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel.

L'équipe enseignante a privilégié un scénario menant à un exercice cadre (dans lequel les élèves ne jouent pas l'exercice) accompagné d'actions éducatives en classe.

Lecture et validation de la fiche synthèse par les membres du conseil.

Dates de mises en situation : le vendredi 15 octobre 2021 (tempête) le vendredi 22 octobre 2021(attentat / intrusion).

Les enseignants soulignent le problème du signal d'alerte lors de l'exercice « attentat-intrusion » récurrent : l'utilisation de la sonnerie (alarme) des portables personnels des enseignantes n'est pas réaliste.

Les parents ont été prévenus de la conduite à tenir en situation réelle par le biais du cahier de liaison.

2) Exercice sécurité incendie :

Trois exercices obligatoires dans l'année, le premier devant avoir lieu dans le mois suivant la rentrée. Il a eu lieu le 24/09/2021 le matin. 53 élèves étaient présents. Les élèves avaient été informés au préalable de la conduite à tenir. Tout s'est bien déroulé.

3) Règlement intérieur : il a été donné pour lecture aux membres du conseil d'école en amont de la réunion.

Vote pour validation par les membres du conseil.

La charte internet sera annexée au règlement intérieur. Elle sera également lue et signée par les élèves de cycle 3.

De plus, la charte de la laïcité a été étudiée en classe par les cycle 3 et distribuée à toutes les familles pour qu'elles en prennent connaissance.

9 : Etat financier de la coopérative

Au 31/08/2021, le montant est de 4776,13€.

Participation volontaire des familles : 440€

10 : Travaux.

Pendant les vacances de La Toussaint, les menuiseries (fenêtres) de la salle de motricité, de la classe de cycle 1, de la classe de cycle 3 (devant), de la classe de cycle 2 ainsi que les portes des classes de cycle 2 et 3 ont été changées.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement la municipalité !

De ce fait, il en résulte des problèmes avec la mise en conformité du PPMS car

- Il n'y a plus de film opacifiant sur les vitrages des salles de classe côté cour

Mr le Maire nous indique que le nécessaire sera fait très rapidement.

- Il n'y a plus de cylindres à bouton moleté coté intérieur sur toutes les portes de classe côté cour ainsi que sur les issues de secours sur l'arrière du bâtiment nécessaires au respect des normes incendie tout en gérant la sécurité des accès.

Madame Frappat nous indique que des devis sont en cours.

11 : Questions diverses.

Questions de la part des enseignants :

- Où en sont les démarches concernant 'le socle numérique des écoles élémentaires' ?

Madame Denoueix présente au conseil d'école le projet. Elle nous précise le montant accordé (8020€ dont 1020€ de service après-vente).

La commande du matériel va être réalisée très rapidement.

Mme Pinaud interpelle la mairie quant à la non-réception du wifi dans sa classe. Le conseil propose d'équiper la classe d'un répéteur afin d'essayer d'amplifier la réception ou de trouver une autre solution.

- Quand est ce que le toilette de la classe maternelle sera réparé (demande faite en juin) ?

Le nécessaire a été fait durant les vacances de Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les secrétaires de séance :

Madame LECLAIR Elisabeth
Enseignante



La présidente du Conseil d'Ecole :

Madame PINAUD Delphine



Madame AURICOMBE Amélie
Représentante des parents d'élèves

